

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE  
DU 8 SEPTEMBRE 2015**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 8 septembre 2015 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Quinze (15) personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et madame Line Lecours, conseillère formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Absences motivées : monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller et madame Julie Régis, conseillère.

**LECTURE ET ADOPTION  
DE L'ORDRE DU JOUR  
09-2015-137**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015
- 4- Adoption de la liste des comptes
- 5- Correspondances
- 6- Dépôt du rapport annuel sur la stratégie d'économie d'eau potable
- 7- Adoption du règlement # 734 – Règlement relatif au directeur général et au secrétaire-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
- 8- Acceptation d'une soumission – Conduite d'aménée du réservoir village # 1
- 9- Acceptation d'une soumission – Pavage rue des Daturas
- 10- Autorisation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (P.I.Q.M.)
- 11- Nomination au poste de secrétaire aux loisirs
- 12- Période d'information
- 13- Période de questions
- 14- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par madame la conseillère Line Lecours, il est résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2015  
09-2015-138**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ordinaire, la secrétaire est exempte d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015 soit adopté.

Adoptée.

#### **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES 09-2015-138**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu unanimement que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 905 248,16 \$

Adoptée.

#### **CORRESPONDANCES 09-2015-139**

P-01 Sûreté du Québec  
Bureau du commandant  
Région Mauricie-Lanaudière  
District territorial Ouest  
Pierre Simard, inspecteur-chef  
Commandant

#### **SUJET : PRÉSENTATION DU NOUVEAU COMMANDANT DE LA RÉGION MAURICIE-LANAUDIÈRE**

Monsieur Simard succède à l'inspecteur-chef Yves Guay qui fut commandant durant les 11 dernières années. Son intention est de poursuivre avec nous les échanges cordiaux et le travail de partenariat relatif à la sécurité publique déjà bien en place avec son successeur.

P-02 Demande de pavage de la rue des Bégonias.

P-03 Demande de pavage de la rue des Lobélies.

P-04 Ministère des Affaires municipales  
et de l'Occupation du territoire

#### **SUJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 732 PAVAGE RUE DES DATURAS**

P-05 Mont-Carmel en fête  
Madame Diane Tremblay, présidente

#### **SUJET : REMERCIEMENTS SUITE AU GRAND SUCCÈS DE L'ÉDITION 2015**

P-06 Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM)  
Madame Sylvie Gamache, Conseillère en communications

#### **SUJET : AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ENFOUISSEMENT**

Une étude géotechnique analysant l'impact de la modification de la zone d'enfouissement sur la stabilité des talus a été commandée par la Régie et

transmise aux principaux intéressés. Cette étude est disponible à toute personne ou tous groupes concernés.

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA  
STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE  
09-2015-140**

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport annuel sur la stratégie d'économie d'eau potable le tout préparé par monsieur Yves Nobert, directeur des travaux publics, et analysé par le ministère des Affaires municipales de l'Occupation du territoire.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 734  
RÈGLEMENT RELATIF AU DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
09-2015-141**

Considérant que conformément au Code municipal du Québec, la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a à son emploi un directeur général et secrétaire-trésorier qui en est le fonctionnaire principal.

Considérant que la Municipalité désire ajouter aux pouvoirs et aux obligations du directeur général ceux prévus à la Loi sur les cités et villes.

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 août 2015.

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu unanimement que le règlement numéro 734 relatif au directeur général et secrétaire-trésorier soit adopté.

Adoptée.

Arrivée de monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller.

**ACCEPTION D'UNE SOUMISSION  
CONDUITE D'AMENÉE DU RÉSERVOIR VILLAGE NUMÉRO 1  
09-2015-142**

Considérant la demande de soumissions sur invitation à trois (3) entreprises spécialisées.

Considérant les travaux de remplacement de la conduite d'amenée du réservoir village numéro 1.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu unanimement que la Municipalité accepte la soumission de « Filtrum Inc. » pour la somme de trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-un dollars et trente-cinq sous (39 781,35 \$) taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

Adoptée.

**ACCEPTION D'UNE SOUMISSION  
PAVAGE RUE DES DATURAS  
09-2015-143**

Considérant la demande de soumissions sur invitation pour l'exécution de travaux de pavage à trois (3) entreprises spécialisées.

Considérant les travaux de pavage de la rue des Daturas.

Considérant l'adoption du règlement d'emprunt numéro 732.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu unanimement que la Municipalité accepte la soumission de « Maskimo Construction inc. » pour la somme de trente-cinq mille deux cent trente-deux dollars et quatre-vingt-quatorze sous (35 232,94 \$) taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

Adoptée.

**AUTORISATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE  
POUR LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES  
QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (P.I.Q.M.)  
09-2015-144**

Considérant le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (sous-volet 5.1), mis en place par le gouvernement du Québec.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel veut profiter de ce programme d'aide financière et souhaite réaliser des travaux de construction d'un garage municipal.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à compléter et à signer un formulaire de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 5.1 » pour le projet de construction d'un garage municipal.

Que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour la réalisation de ce projet ;

Que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet d'infrastructures le cas échéant.

Adoptée.

**NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE AUX LOISIRS  
09-2015-145**

Considérant la résolution numéro 03-2015-52 adoptée par le conseil municipal lors de l'assemblée ordinaire du 2 mars 2015.

Considérant que la période de probation requise a été complétée avec succès.

En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que madame Karyn Blais soit embauchée comme employé permanent temps plein au poste de secrétaire aux loisirs.

Adoptée

Arrivée de madame Julie Régis, conseillère, lors de la période de questions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**09-2015-146**

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, il est résolu que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 20 h 45.

Adoptée.

S/ \_\_\_\_\_ S/ \_\_\_\_\_  
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

---